



# BAC+3 ALTERNANCE EN DIPLOME DE COMPTABILITE ET DE GESTION

PREMIERE ETAPE POUR ACCEDER  
A L'EXPERTISE COMPTABLE

Le DCG est un diplôme d'Etat aux étudiants d'acquies les connaissances de base dans les domaines de la comptabilité et de la finance d'entreprise. Cette formation se prépare en 2 ans après le BTS CGO qui dispense DE certaines épreuves du DCG. Il est également accessible après un diplôme de premier cycle (DU1, GEA ...). Le DCG permet d'intégrer le marché du travail en tant que salarié d'une entreprise ou d'un cabinet d'expertise comptable ou d'un cabinet conseil.

## FORMATION PAR LA VOIE DE L'APPRENTISSAGE

L'inscription est conditionnée par la signature d'un contrat d'apprentissage avec un employeur. La semaine de l'apprenti(e) se répartit en alternance pour moitié en entreprise et pour moitié en cours pendant les 2 ans du contrat.

Pour en savoir plus, participez à la  
**JOURNEE DE L'APPRENTISSAGE**  
le Jeudi 3 Avril 2014 AU LYCEE ARAGO - PERPIGNAN  
En partenariat avec l'Université de Montpellier1

OUVERTURE EN SEPTEMBRE 2014

Les matières enseignées sont réparties en 4 grandes catégories :

**LE DROIT • L'ÉCONOMIE • LE MANAGEMENT • LA GESTION**

**LES MATIÈRES / LES HORAIRES**

DCG 2ème année (L2)

UE2 - Droit des sociétés 120h  
UE3 - Droit Social 78h  
UE4 - Droit Fiscal 132h  
UE10 - Comptabilité approfondie 124h  
UE12 - Anglais des affaires 50h

DCG 3ème année (L3)

UE6 - Finance 159h  
UE7 - Management 118h  
UE8 - Systèmes d'infos 87h  
UE11 - Contrôle de gestion 192h  
UE13 - Relations professionnelles 22h

## L'APPRENTISSAGE

- Une formule attractive pour les entreprises et les collectivités
- Exonération de charges sociales
- Crédit d'impôt pour l'année durant laquelle se déroule l'apprentissage
- Des aides de la Région.

## UNE REMUNERATION POUR L'APPRENTI(E)

La rémunération est calculée en pourcentage du SMIC (9,53€ de l'heure au 1er janvier 2014) en fonction de l'âge de l'apprenti(e) et de sa progression dans le cycle de formation.

- 1ère année :
  - de 18 à 21 ans : 41% du SMIC
  - + de 21 ans : 53% du SMIC
- 2ème année :
  - de 18 à 21 ans : 49% du SMIC
  - + de 21 ans : 61% du SMIC

